

**COMMUNE  
D'ACHENHEIM**



**Conseil municipal du 2 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023 par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des collectivités territoriales.

**ORDRE DU JOUR :**

✓ **Administration générale**

- 1) Compte rendu de délégation du Maire (Article 2122-22 du CGCT)

✓ **Finances**

- 2) Adoption de la nomenclature M57 développée au 1er janvier 2024
- 3) Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 4) Eclairage public : adoption du projet et modalités de financement pour l'obtention d'une subvention versée par le Fonds Vert
- 5) Fixation des tarifs de la location d'un chalet pour le Village du Saint Nicolas
- 6) Subventions aux associations
- 7) Attribution des prix concours des maisons fleuries
- 8) Demande de fonds de concours à l'EMS pour l'école de musique GEM

✓ **Institution : sujets d'actualités**

- Le programme Sport Santé
- Projets de Voirie
- Finances communales

La séance est ouverte sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire.

Léonie FRITSCH est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Sont présents :

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER, M. Alain EHRET, M. Geoffroy STEEGMANN, M. Jeannot WENGER, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, Mme Mireille SEYFRITZ, M. Clément HOLWEG, Mme Ariane GAUER, M Raymond SCHWEITZER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique KOCH ayant donné procuration à M. Valentin RABOT

M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à M. Alain EHRET

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à Mme Sandrine HECKER

Mme Magaly MESSMER ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Mme Madeline RICO

### ✓ **Administration générale**

#### **Délibération N°2023 – 35 : Compte rendu de délégation du Maire (Article 2122-22 du CGCT)**

En date du 2 juin 2020, le Conseil Municipal par délibération n°2020-17, a décidé pour la durée de son mandat de confier à Monsieur le Maire la délégation pour prendre « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Dans le cadre du marché pour la rénovation du parc lumineux sur l'ensemble de la commune, le Maire a contracté une mission de maîtrise d'œuvre avec la société Berest qui prendra en charge toute la procédure :

- Cahier des charges
- Dossier de consultation des entreprises
- Suivi et réception des travaux

Le marché signé s'élève à 12 349 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, prend acte du compte rendu de délégation du Maire.*

### ✓ **Finances**

#### **Délibération N°2023 – 36 : Adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024**

Actuellement, notre commune utilise la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour les comptes :

- De la commune
- Du CCAS
- De l'association Foncière

La nomenclature M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente. Elle deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer le M57 abrégée. Cependant il est possible d'opter pour la M57 développée afin d'avoir des comptes plus détaillés, sans être contraints aux obligations budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :*

- *Passer à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec adoption du plan de comptes développé pour la commune*
- *Passer à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec adoption du plan de comptes abrégé pour l'AF et le CCAS*
- *Préciser que l'adoption du plan de comptes développé se fait sans les obligations juridiques et comptables inhérentes aux communes de plus de 3 500 habitants : amortissements, organisation d'un débat d'orientation budgétaire, adoption d'un règlement budgétaire et financier*
- *D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

*Adopté à l'unanimité*

### **Délibération N°2023 – 37 : Ouverture d'une ligne de trésorerie, souscription d'un crédit relais et modification du budget 2023**

La commune d'Achenheim est en voie d'achèvement de son périscolaire. Le projet fait l'objet d'un fort subventionnement de 2 000 000 d'€ sur un total de travaux s'élevant à 3 100 000 € HT (3 700 000 € TTC). La récupération de la TVA interviendra en 2025 et le versement des subventions se fera après l'achèvement des travaux.

La commune souhaite, en attendant le versement de ces subventions de :

- Disposer d'une ligne de trésorerie de 400 000 € sur 1 an, à un taux de 4.3807 %
- Disposer d'un crédit relais de 800 000 € sur 2 ans, à un taux fixe de 3.90 %. Pour se faire, une modification du budget prévisionnel 2023 est nécessaire pour inscrire ce crédit relais au compte 16 en recette d'investissement.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ouverture de cette ligne de trésorerie de 400 000 €, du crédit relais de 800 000 € et d'en rectifier le budget prévisionnel 2023 en recette. Il autorise également le Maire à signer le contrat auprès de l'organisme bancaire.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **Délibération N°2023 – 38 : Eclairage public : adoption du projet et modalités de financement pour l'obtention d'une subvention versée par le Fonds Vert**

En date du 6 février 2023, le projet du 100% LED de la commune a été adopté par le Conseil Municipal.

Il a été décidé de passer par un maître d'œuvre (Berest) afin de lui confier les prestations portant sur les études et la direction des travaux relatives à la rénovation de l'éclairage public de l'ensemble de la commune, de l'avant-projet à l'assistance aux opérations de réception.

Ce dernier a estimé le coût à 233 000 € HT.

Ces montants ont été inscrits au budget pour 2023 mais il est aujourd'hui proposé d'en approuver le principe et les modalités de financement, à savoir :

- Fonds vert : maximum 80% du coût global : 186 400 €

D'autres subventions pourront être sollicitées (CeA entre autres) mais sans notion de montant possible.

Les subventions sont cumulables mais ne peuvent dépasser 80% du montant global de l'investissement.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet à hauteur de 233 000 € HT et les modalités de financement, pouvant atteindre 80% du montant global, grâce au Fonds Vert et à la CeA, et autorise le Maire à solliciter toutes subventions notamment le Fonds Vert.*

*Adopté à l'unanimité*

### **Délibération N°2023 – 39 : Fixation des tarifs de la location d'un chalet pour le Village du Saint Nicolas**

La commune a décidé d'organiser un Village du Saint Nicolas avec le concours des associations communales et de nombreux bénévoles. Cette année, le Village du Saint Nicolas aura lieu le samedi 9 décembre 2023.

Il convient de fixer les tarifs applicables pour l'organisation du Village du Saint Nicolas d'Achenheim.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *Approuve les tarifs relatifs à l'organisation du Village du Saint Nicolas :*
  - o prix de location d'un emplacement : 20 € pour le samedi 9 décembre*
  - o montant de la caution pour dégradation : 250 €*
  - o montant de la caution de réservation : 150 €*
- *Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'organisation du Village du Saint Nicolas.*

*Adopté à l'unanimité*

### **Délibération N°2023 – 40 : Subvention aux associations**

La commune soutient la vie associative et participe pour beaucoup d'entre elles, par voie de subvention et/ou la mise à disposition de locaux communaux.

Trois associations utilisent le gymnase d'Achenheim dont la gestion est assurée par le SIVU d'Achenheim. Il s'agit de PIRATHS Handball (ATH), Génération Cirque et le club de badminton.

Le SIVU d'Achenheim facturait jusqu'à présent à ces associations la location avec un prix horaire de 3.5 €. La commune d'Achenheim reversait à ces associations le prix du loyer correspondant à 6 000 € par an.

Le SIVU a décidé d'augmenter ces tarifs à 10 € par heure.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la prise en charge, pour le compte de nos associations, du surcoût de cette location estimé entre 11 à 12 000 € par an. Cela*

*reviendra à prendre en charge pour le compte des associations la totalité du coût de la location du gymnase.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **Délibération N°2023 – 41 : Attribution des prix concours des maisons fleuries**

Chaque année, un concours de fleurissement de maisons avec terrasse ou balcon, et un de maisons avec jardin ou cour, est organisé dans notre commune d'Achenheim.

La commission du Conseil municipal propose d'attribuer des prix récompensant les lauréats du concours communal de fleurissement 2023 désignés par le jury communal.

Les prix seront de :

- 120,00 € pour les 1er prix
- 80,00 € pour les 2ème prix
- 40,00 € pour les 3ème prix

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant de ces prix pour les lauréats du concours communal de fleurissement 2023 dont les lots sont attribués en 2024.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **Délibération N°2023 – 42 : Demande de fonds de concours à l'EMS pour l'école de musique GEM**

L'Eurométropole de Strasbourg contribue au financement des écoles de musiques communales.

Localement, le Groupement de Musique Les Châteaux intervient à Achenheim, et dispose de locaux à cet effet.

La commune est par conséquent fondée à solliciter auprès de l'Eurométropole un fond de concours (1 992,41 €) pour compenser les frais engagés par la commune (5 435,11 €).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite ce fond de concours de l'Eurométropole en vue de participer au financement de la commune pour la mise à disposition de ses locaux et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

*Adopté à l'unanimité.*

#### **✓ Institution : sujets d'actualités**

- Le programme Sport Santé
- Projets de Voirie : route de Strasbourg/ rue Bourgend/ inondations/ Wienerberger
- Finances communales
- 30 ans de la bibliothèque

**L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20.**